

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je présente un avis de motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois du Canada.

Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

DÉCRETS

DÉPÔT DE DÉCRETS DE NOMINATIONS ET RENVOI À DES COMITÉS

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dépose, dans les deux langues officielles, des décrets de nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont réputées renvoyées aux comités permanents compétents dont la liste est jointe aux décrets.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

TRANSPORTS

ADOPTION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai donné préavis aux services du greffier de mon intention de proposer l'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des transports présenté à la Chambre le 8 novembre 1989.

Affaires courantes

Je propose donc que le deuxième rapport du Comité permanent des transports, présenté à la Chambre le 8 novembre 1989, soit adopté.

Normalement, lorsqu'un député propose l'adoption d'un rapport d'un comité permanent, surtout lorsque ce rapport a l'appui unanime de tous les partis, on établit à l'avance avec les ministériels et les députés de l'opposition officielle membres de ce comité, la date à laquelle ce genre de débat aura lieu. Comme c'est la première journée de la reprise des travaux après les vacances de Noël, je n'ai malheureusement pu le faire.

Après consultation avec mes collègues, j'ai jugé que les événements de la semaine dernière nécessitaient un débat dans cette enceinte sur les questions extrêmement importantes examinées par le Comité permanent des transports.

Comme les députés pourront s'en rendre compte, le deuxième rapport du comité permanent porte sur VIA Rail et sur l'avenir du service ferroviaire voyageurs. Le comité a tenu des audiences à l'automne après que le ministre des Transport eut annoncé, lors d'une conférence de presse, la disparition de près de 51 p. 100 du service ferroviaire voyageurs au Canada.

Le comité a rencontré les représentants d'un certain nombre d'organismes qui avaient des craintes bien précises au sujet des répercussions des compressions en question. Il a examiné la question et a publié un rapport qui a été déposé dans cette enceinte le mercredi 8 novembre.

• (1510)

Le comité a examiné plusieurs des sujets d'inquiétude et a formulé certaines recommandations. L'une d'elles demandait qu'on n'effectue pas les diminutions, qu'il fallait que le gouvernement étudie la question de façon plus approfondie. Puisque ce dernier avait mis en place une Commission royale sur le transport des voyageurs, qui devait aussi être chargée de la question, le comité a estimé qu'il était absurde d'effectuer les réductions avant de mener l'étude.

Voilà grosso modo les faits qui sont à la base du rapport du comité. Je suis certain que les députés se demandent pourquoi on a choisi aujourd'hui.

Étant donné l'ampleur de l'appui accordé à VIA Rail au cours des trois ou quatre derniers jours avant la suppression du service transcanadien—et il ne s'agissait pas seulement de centaines, mais de milliers de personnes qui sont venus manifester leur appui, que ce soit à des rassemblements ou de façon individuelle en se rendant le long des voies lorsque le dernier train est passé—, nous avons la responsabilité une fois de plus de demander au